

«Faire des déchets des uns, les ressources des autres»



* Marque déposée à l'INPI

La marque Agré&Co en 4 points



Circuit-court: Renforcer le lien avec les clients.



Écologie: Préserver les ressources naturelles de la planète.



Économie: Développement de l'économie locale.



Co2: Limiter la pollution et diminuer les émissions de carbone.

Processus de fabrication :

